

ANDIENNE, LE 8/9/15

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION;

AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA RFB.

OBJET: COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA RFB AU SUJET DU CHATEAUX
DU 08/08/15

NOTRE RESPONSABILITÉ EN TANT QUE MANDATAIRES NATIONAUX DE LA RFB EST ENGAGÉE. LA PRESSE TANT FRANCOPHONE QUE NÉERLANDOPHONE NOUS RAPPELLE NOS DEVOIRS ET OBLIGATIONS A L'ENCONTRE DE NOS AFFILIÉS ET, A RAISON, MET EN ÉVIDENCE QUE, AU SEIN D'UNE ASBL, L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, DEvant l'ampleur d'une telle catastrophe, SE DOIT D'AGIR DANS L'URGENCE ET DE PRENDRE LES MESURES ADÉQUATES POUR SAUVEGARDER L'ESSENCE MÊME DE L'ORGANISATION. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTATE QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EST FAUTIF, QU'IL N'A PAS ASSUMÉ CORRECTEMENT LE MANDAT QUI LUI A ÉTÉ CONFIE. CE CONSEIL D'ADMINISTRATION NE PEUT ÊTRE JUGÉ ET PARTIE. IL N'EST PAS HABILITÉ A PRENDRE DES DÉCISIONS SPORTIVES NON RÉGLEMENTAIRES (COMMISSION ANONYME DE LÂCHER) POUR APAISER LA PRESSE OU L'OPINION PUBLIQUE. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION FAUTIF (OU MEMBRE(S) IMPLIQUÉ(S)) DOIT SE METTRE DE CÔTÉ ET ATTENDRE LA POSITION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A SON ÉGAR. IL NOUS SEMBLE OPPORTUN QUE LE COMITÉ SPORTIF NATIONAL, DANS UN TEL CAS DE FIGURE, SOIT CONVOQUÉ EN URGENCE ET PRENNE LES DÉCISIONS ADAPTÉES FACE A CE DÉSASTRE. DANS CETTE URGENCE, IL NE FAUT OUBLIER QUE LA RÉGION WALLONNE EST SEULE COMPÉTENTE

EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL ET QU'ELLE DOIT
PRÉALABLEMENT ÉMETTRE UN AVIS SUR LA PROCÉDURE ADOPTÉE.
LE MOUGE COLOMBOPHILE EXIGE UNE RÉACTION DE LA PART
DES RESPONSABLES R.F.C.B. QUE NOUS SOMMES.

CE DOSSIER NE DOIT PAS ÊTRE, COMME BEAUCOUP D'AUTRES,
ÉTOUFFÉ ! IL EST GRAND TEMPS QUE LES FAUTIFS AGISSENT
EN HOMMES D'HONNEUR. CEUX QUI, DEPUIS TROIS ANS,
DÉCIDENT DE TOUT DOIVENT, DANS L'IMMÉDIAT, ASSUMER
ET PRENDRE LEUR RESPONSABILITÉ.

NOUS, MANIDATAIRES NATIONAUX, DEVONS FAIRE DE MÊME
SANS OUBLIER QUE NOUS REPRÉSENTONS NOS COLOMBOPHILES.
DANS DE TELS DOSSIERS, CELUI-CI EN PARTICULIER, NOTRE
LAXISME OU CÉCITÉ PASSAGÈRE DEVRAIENT ÊTRE CONSIDÉRÉS
COMME DE LA COMPLICITÉ OU DE LA CONSERVATION
D'INTÉRÊT PERSONNEL.

SALUTATIONS SPORTIVES

GOFFARD J-P



DELSTANCHE JEAN

